

# *Comité de golf*

## *Drôme - Ardèche*

### **CAHIER DES CHARGES DES A.S. et CLUBS ORGANISATEURS**

Ce cahier des charges s'applique aux compétitions du Comité de golf Drôme Ardèche.  
En complément des dispositions des cahiers des charges du vademécum fédéral.

#### **Obligations A.S. et Club organisateur :**

- Etre affilié ou associé à la FFG.( AS et Club)
- Etre informatisé avec le logiciel fédéral RMS.(AS ou club)
- Disposer d'un parcours de 18 ou 9 trous homologué et étalonné.(club)
- Etre adhérent au Comité de Golf Drôme Ardèche.(AS)

#### **Organisation Sportive :**

##### **A charge de l'AS ou du Club organisateur :**

- Mettre en place le protocole sanitaire en vigueur.
- Prévoir signaux sonores pour interruption et reprise de jeu.
- Assurer la coordination avec les services de secours, disposer d'un DAE (défibrillateur) et d'une trousse de premiers secours.
- Ne pas envisager des départs hors compétition, avant, pendant et moins d'une ½ heure après le dernier départ de la compétition.
- Eviter si possible que deux joueurs d'un même Club jouent dans la même partie.
- Préparation du parcours : marquage du terrain, mise en place des repères de départ, tonte des greens chaque matin de la compétition, etc.
- Editer les cartes de score.
- Editer les règles locales.
- Editer la position des drapeaux,
- Prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.
- Recording : Mettre en place un lieu adapté et minimum une personne.
- Affichage tableau officiel : Règlement, départs résultats.
- Editer chaque jour les résultats de la compétition dès la dernière carte rentrée.
- Gestion de la compétition RMS, envoi des résultats dès la fin de la compétition seulement au comité de Golf D/A.
- Gestion des inscriptions avec contrôle des inscrits, départs, initialisation de la compétition dans RMS
- Mettre en place l'opération caritative « Le Bunker du Handicap »

**Journée d'entraînement** : Si des participants souhaitent s'entraîner avant la compétition, le club organisateur est libre d'en fixer les horaires et les conditions financières.

#### **Remise des prix :**

Cocktail pris en charge par le club organisateur en fin de compétition.  
Le comité DA fournit les trophées.

Siège social : Maison des Bénévoles du Sport – 71 rue Pierre Latécoère – 26000 VALENCE

Adresse de correspondance : 3, Impasse Deyres – 07400 LE TEIL

Tél. : 07.61.78.0058 - E-mail : comite.golf.da@gmail.com

**Site Internet : <https://comitegoldda.fr>**